

Le **MINISTRE DES FINANCES** (M. Fielding) : Je n'aîmerais pas reconnaître l'obligation aussi absolument que l'honorable député. C'est une question qu'il est raisonnable d'examiner, et le gouvernement est à l'étudier dans le but de rendre justice.

En ce qui a trait à l'autre question, l'honorable ministre des Travaux publics (M. Tarte) donnera les explications.

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** (M. Tarte) : Je constate que dans ce cas, comme dans plusieurs autres, je suis obligé de remplir les obligations contractées par l'ex-gouvernement. Dans le présent cas, M. le président—il est possible que vous ne me croyiez guère, après avoir entendu ce qu'ont dit les honorables membres de la gauche—il y a un arrêté du conseil à l'adoption duquel mon honorable ami a contribué, lequel arrêté accepte une soumission pour l'exhibition des Trois-Rivières.

M. FOSTER : Combien ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Une soumission de la somme de \$5,000. J'aurai ici les pièces dans quelques instants.

M. FOSTER : Qu'est-ce que veut dire mon honorable ami lorsqu'il parle d'une soumission ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Je veux parler d'une soumission pour la construction d'un bâtiment.

M. FOSTER : Un bâtiment destiné à l'exhibition ? Un bâtiment fédéral ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Oui.

M. FOSTER : A-t-il été construit par les autorités de la ferme expérimentale, comme se rattachant à leurs travaux ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Je dis avoir trouvé un arrêté du conseil adopté par l'ex-gouvernement, lequel s'engageait à construire un bâtiment aux Trois-Rivières. Je n'ai fait que remplir l'engagement que l'on avait pris.

M. FOSTER : Je crois que nous ferions mieux de voir ce document. L'honorable ministre ferait mieux, en attendant, de laisser ce crédit en suspens.

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : Très bien !

Statistique générale..... \$1,758

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Jedemanderaî au ministre de l'Agriculture s'il a eu l'occasion d'examiner une demande faite au nom des conservateurs de la statistique des naissances, décès, et mariages de Halifax. L'un des députés de Halifax, qui a été obligé de partir, m'a demandé d'attirer l'attention du ministre sur le sujet. Si je me le rappelle bien, il y avait deux fonctionnaires : l'un pour la partie protestante, et l'autre pour la partie catholique. Ces charges ont été abolies, et le parlement a accordé une gratification à l'un des fonctionnaires, et ne s'est pas occupé de l'autre. Je crois que le département s'est montré favorable à ce que l'on accordât une gratification

à l'autre, et qu'il a annoncé à l'intéressé qu'un crédit serait inséré dans le budget comme dans l'autre cas. Mais je constate qu'il n'en est pas fait mention.

Dans le cas où un autre budget supplémentaire serait soumis, j'espère que l'honorable ministre y insérera ce crédit.

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** (M. Fisher) : L'honorable député de Halifax auquel fait allusion l'honorable préopinant m'a envoyé des documents se rattachant à cette affaire, mais l'examen d'autres questions m'a empêché de les examiner. Si je comprends, l'honorable député de Halifax a eu une entrevue avec mon sous-ministre et lui a expliqué l'affaire ; mais mon sous-ministre, peut-être par oubli, peut-être parce que, à son avis, cette réclamation n'était pas fondée, n'a pas attiré mon attention sur la matière avant la préparation de ce budget. J'examinerai la question, et, si cela est nécessaire, je ratifierai l'entente à laquelle on est arrivé.

Le **MINISTRE DES FINANCES** (M. Fielding) : Avant de quitter Halifax, j'ai vu M. Stoker, qui fait cette réclamation. Je dois dire que sa réclamation m'a paru juste, mais il ne m'a pas été donné de porter la chose à l'attention du ministre. Si j'avais pu le faire, le crédit aurait peut-être été inscrit dans le budget.

M. FOSTER : Comment s'explique cette addition à la statistique générale ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** : Dans le budget principal, il y a un crédit de \$2,500 pour la statistique, sous l'en-tête "gouvernement civil." A la page 34 du budget principal, item 86, statistique générale, vous trouverez \$2,500 pour le département de la statistique, lequel, comme le sait mon honorable ami, se trouve au ministère de l'Agriculture. C'est pour payer le salaire des commis et de ceux qui recueillent des statistiques. Je puis donner à l'honorable député les noms des commis et les détails, s'il le désire, mais la somme s'élève à \$4,258 pour salaire seulement du personnel employé à cette besogne au ministère, et cela, depuis quelques années, si je comprends bien. Ces employés étaient là quand je suis arrivé au ministère, et il ne m'a pas encore été donné de voir si le personnel pouvait être diminué.

La dépense ayant été de \$4,258 et le crédit inscrit au budget principal n'étant que de \$2,500, représentant l'estimation de chacun des deux exercices précédents, je crois qu'il y a un déficit de \$1,758, chiffre de cet item.

Je dirai à l'honorable député que lorsque j'aurai eu le temps de m'occuper sérieusement du département et d'en examiner les détails, je pourrai réduire ce personnel, de telle sorte que je ne serai peut-être pas obligé de dépenser toute cette somme. Mais, en attendant, les salaires de ceux qui sont actuellement employés à cette besogne s'élèvent à ce chiffre ; et tant qu'il ne m'aura pas été possible d'examiner la chose pour voir où je puis faire des réductions, je ne me croirai pas justifiable de demander un moindre crédit.

M. FOSTER : Il est possible que cela soit très raisonnable. Je me rappelle avoir examiné la chose avec l'ex-ministre de l'Agriculture, et le résultat de cet examen fut ce crédit de \$2,500. Il